DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 6

INFORMATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX : ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS VERSÉES EN 2022

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Wendy LAFAYE

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 6

INFORMATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX : ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS VERSÉES EN 2022

Rapporteur : M. le Maire

La loi n°2019/1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

La même obligation est appliquée aux EPCI (L5211-12-1), aux départements (L3123-19-2-1) et aux régions (L4135-19-2-1).

En matière de transparence, les communes publient chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de syndicat mixte, de société d'économie mixte locale, société publique locale et de société d'économie mixte à opération unique.

La ville est présente au sein de société d'économie mixte locale ou de société publique locale mais les élus municipaux qui y siègent ne perçoivent pas d'indemnités à ce titre.

Conformément à cet article vous trouverez en annexe la liste des montants bruts des indemnités perçus au titre de l'année 2021 par les élus siégeant au conseil municipal et celle des élus ayant siégé au conseil municipal.

Etat présentant les indemnités perçues au titre de l'année 2022 par les élus siégeant au Conseil Municipal

IDENTITE ELU	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITÉS 2022 (en euro)
ADENOT Dominique	13 439,52 €
AUBOIS Anna	13 439,52 €
AUDET Cécile	21 835,56 €
AUSLENDER Jérôme	21 835,56 €
BARRAUD Marion	13 439,52 €
BASTIEN Géraldine	2 849,34 €
BEN SADOK Laetitia	13 439,52 €
BERNARD Grégory	21 835,56 €
BERNARD Valérie	13 439,52 €
BERTUCAT Christophe	21 835,56 €
BIANCHI Olivier	51 466,56 €
BISMIR Fatima	2 849,34 €
BLONDEAU Alexis	2 849,34 €
BONNET Nicolas	21 835,56 €
BONY Julien	2 849,34 €
BRENAS Jean-Pierre	2 849,34 €
BRIAT Dominique	13 439,52 €
BRUANT Estelle	13 439,52 €
CANALES Marion	21 835,56 €
CERVANTES Jean-Christophe	21 835,56 €
CHABRILLAT Rémi	21 835,56 €
CHENNOUF-TERRASSE Fatima	2 849,34 €
CINEUX Cyril	21 835,56 €
COSKUN Alparslan	2 849,34 €
DUBREUIL Charles-André	21 835,56 €
DULAC-ROUGERIE Christine	21 835,56 €
EL BAKKALI Samir	13 439,52 €
EL HAFIDHI Sondès	21 835,56 €
FAIDY Eric	2 849,34 €
FERREIRA DE SOUSA Manuela	21 835,56 €
GALLAIS Magali	21 835,56 €

GODARD Jérôme	21 835,56 €
JALICON Christiane	2 849,34 €
JOSEPH Nicaise	21 835,56 €
KATCHADOURIAN-TECER Claudine	13 439,52 €
LAFAYE Wendy	13 439,52 €
LANDIVAR Diego	2 849,34 €
LAPORTE Cécile	2 849,34 €
LAVEST Isabelle	21 835,56 €
MAQUAIRE-BEAUSOLEIL Steve	13 439,52 €
MAXIMI Marianne	2 849,34 €
MIQUEL Pierre	13 439,52 €
MIZOULE Lucie	13 439,52 €
MULLER Didier	21 835,56 €
PEYRE Lucas	13 439,52 €
PILAUD Frédéric	13 439,52 €
PINET-TALLON Catherine	2 849,34 €
RENIE Stanislas	2 849,34 €
SABATIER Pierre	13 439,52 €
SOULIGNAC Vincent	13 439,52 €
STANISLAS Anne-Laure	21 835,56 €
TARDIEU Sylviane	21 835,56 €
VIGIGNOL Yannick	13 439,52 €
VIGNAL Odile	21 835,56 €
WEIBEL Thomas	13 439,52 €

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,

Olivier BIANCHI